AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2026-10-1050

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2024-03-986 concernant le nombre minimal de cases de stationnement et la localisation d'un espace de stationnement

Avis public est donné aux personnes intéressées de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-10-1050 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2024-03-986 concernant le nombre minimal de cases de stationnement et la localisation d'un espace de stationnement »;

2. Une **période de consultation se déroulera du 28 septembre au 20 octobre 2026**. Vous êtes invités à faire parvenir toutes questions, commentaires ou suggestions relatives aux projets de règlement à l'adresse courriel suivante : greffe@wickham.ca;

3. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 20 octobre 2026 à 19 h 15**, à la salle du conseil, situé au 893, rue Moreau à Wickham, quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement;

4. Ce projet de règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 893, rue Moreau, Wickham. Il peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.wickham.ca;

5. Le projet de règlement vise modifier, notamment, les normes relatives au nombre minimal de cases de stationnement exigé pour une habitation multifamiliale de classe H4, à l'interdiction de localiser ces cases en cour avant ainsi qu'à la distance minimale entre un espace de stationnement et toute façade du bâtiment principal.

DONNÉ À WICKHAM, CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.

Catherine Pepin
Greffière-trésorière